

Cette année, les négociations se sont tenues sur quatre réunions entre le 09 janvier et le 08 février 2023.

Compte tenu du contexte et des attentes fortes de toutes et tous, la CFE CGC a défendu ses revendications sur le principe que toute avancée qui modifie positivement le pouvoir d'achat est importante et nécessaire.

La CFE CGC a alors privilégié un Dialogue Social constructif afin d'obtenir le maximum d'avancées au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'UES OBS, tout en conscience qu'il faut rester attentif et combattif pour le second tour, lors des NAO par établissement.

« Le sage avance un pied, et se tient ferme sur l'autre » Hitopadésa

La CFE-CGC est-elle pour une augmentation collective ?

Bien évidemment, **la CFE CGC ne s'est jamais opposée à une augmentation collective.**

Cependant, face à une position ferme de la part de la Direction en entrée des NAO UES OBS s'opposant catégoriquement à toutes formes d'augmentations collectives, La CFE CGC **a alors privilégié de porter ses efforts sur d'autres mesures collectives** également importantes pour l'ensemble des salariés plutôt que de s'arc-bouter sur une position non constructive, **ne permettant pas d'obtenir d'autres avantages.**

La CFE CGC s'est ainsi attachée à défendre ardemment d'autres revendications portant sur des mesures collectives telles que : la revalorisation du forfait de mobilité durable, la revalorisation des titres restaurant, l'abondement sur versement volontaire, l'amélioration de la prise en charge des titres de transport, mais aussi garantir un plancher minimum en cas d'augmentation individuelle.

La CFE CGC a par ailleurs beaucoup œuvré pour l'ouverture de négociations sur des sujets importants pour toutes et tous comme l'adhésion au PERCOL et le rachat des Jours de Repos (RTT).

Pour autant, **la CFE CGC ne s'opposera évidemment jamais à une augmentation collective** et si une telle mesure était un jour acceptée par la Direction, la CFE CGC s'en réjouirait grandement.

Pourquoi la CFE-CGC est-elle signataire des NAO UES ?

Compte tenu de la situation et de l'inflation importante, la CFE CGC a eu comme priorité d'obtenir un maximum de mesures permettant d'agir sur le pouvoir d'achat.

À l'issue du premier tour de négociation, portant sur l'UES OBS, les négociations menées par la CFE CGC ont permis d'obtenir un ensemble d'avancées hétéroclites intéressantes et importantes pour l'ensemble de l'UES OBS.

En synthèse, le tableau de droite présente le résultat des négociations concernant les revendications principales de la CFE CGC.

Rétroactivité des augmentations individuelles au 1er janvier 2023	✓
Enveloppe minimale d'augmentations individuelles	✗
Garantie d'une augmentation minimale, en cas d'augmentation	✓
Enveloppe spécifique de réduction des écarts	□□
Ouverture du PERCOL	□□
Revalorisation des chèques déjeuner	✓
Revalorisation du remboursement des transports en commun	✓
Abondement sur versement volontaire	✓
Revalorisation exceptionnelle de la prime télétravail	✗
Possibilité de racheter des JR	□□
Revalorisation des astreintes	✗
Ouverture de négociation sur la RSE	✗
Revalorisation du forfait mobilité durable	✓
Assouplissement des critères pour bénéficier du FMD	✗
Possibilité de choisir entre augmentation et jours de congés	□□



= La direction a accepté le principe de la proposition de la CFE-CGC, mais préféré négocier les modalités de sa mise en œuvre dans des dispositifs ou accords extérieurs aux NAO.

Les mesures obtenues sont les suivantes

- ▶ Rétroactivité des augmentations individuelles au 1^{er} janvier 2023.
- ▶ Toute décision d'augmentation individuelle sera, pour une année pleine, au minimum de :
 - 500 euros bruts pour les salariés cadres ;
 - 400 euros bruts pour les assimilés cadres (coef 450 & 500 des ETAM) ;
 - 350 euros bruts pour les salariés non-cadres.
- ▶ Revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant à 9,65€. La contribution de l'employeur au financement de l'acquisition des titres-restaurants reste fixée à 60% (jusqu'à 108 € de pouvoir d'achat gagné par an grâce à cette mesure)
- ▶ Prise en charge des abonnements de transports en commun ou services publics de locations de vélo pour les trajets domicile-travail à hauteur de 75% du montant de l'abonnement.
- ▶ Abondement sur versement volontaire :
 - 100% d'abondement sur les 300 premiers euros, soit jusqu'à 300 euros abondés ;
 - 60% d'abondement sur les 250 euros suivants soit 150 euros abondés.
- ▶ Revalorisation du forfait mobilité durable à 400 € pour une année complète.
- ▶ Ouverture, dans l'année, de négociations sur le rachat des JR.



La CFE CGC a également su convaincre la Direction de l'intérêt d'étudier avec attention des mesures, dont certaines innovantes, dans l'objectif d'amener la Direction à négocier avec les Organisations Syndicales sur ces mesures :

- ▶ Réflexion sur l'adhésion au PERCOL ;
- ▶ Réflexion sur la mise en place, à titre expérimental, d'une organisation du temps de travail d'une semaine de 4 jours et demi sur la période estivale (revendication de la CFDT) ;
- ▶ Réflexion sur la possibilité de choisir, lorsqu'une personne est bénéficiaire d'une augmentation individuelle, entre l'augmentation ou l'octroi de jours de congé supplémentaires.

Au regard de l'ensemble de ces succès, la CFE CGC a signé l'accord sur les NAO UES OBS.

Cependant, consciente que ces mesures doivent encore être complétées, la CFE CGC veillera à défendre les intérêts de toutes et tous lors des NAO d'établissements chez ENOVACOM, OBS SA et OCD France.

Tout l'enjeu sera évidemment de peser sur les mesures d'Augmentations Individuelles, de primes exceptionnelles, de réduction des écarts de rémunération, de promotion et de fidélisation pour compenser l'inflation galopante.

La signature des NAO centrales au niveau de l'UES OBS n'est pas un blanc-seing pour les NAO d'établissement, bien au contraire : c'est un prélude à dépasser les taux d'Augmentations Individuelles des années passées.

La CFE CGC sait avancer un pas après l'autre.

Retrouvez nos publications sur :

<https://www.cfecgc-orange.org/obs-sa>

Vos correspondants

Eric Boileau

Yannick Sihalathavong

Ali Ghellab

Pierre Louis Scie



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

